

CONSEIL SYNDICAL DU 12/02/2019

Présents :

Conseil syndical : MM Autebert, Boutemy, Chambert, Dubedout, Maghare, Ould Ramoul, Reynal

Immo-de-France : M^{me} Onnée - Gestionnaire Tour Athènes

M. Machado

1. Contrat du nouveau gardien

Suite au départ en retraite du gardien de nuit M Antoine NTUTU, Mme ONNEE nous a remis les documents du poste de gardien : fiche de description de poste, les horaires et la rémunération.

Selon la législation du code de travail, le nouveau gardien devra effectuer son travail avec une présence de 35 heures hebdomadaire aux heures suivantes :

- De 19h30 à 00h30
- Pause d'une ½ heure
- De 01h à 03h du matin

Par ailleurs, le gardien ne pourra effectuer plus de 48 heures cumulées par semaine. D'où le problème qui se pose en cas de remplacement de M.MACHADO lorsque celui-ci part en week-end ou en vacances. Ce qui nécessite de trouver un autre gardien de remplacement pour couvrir l'absence de M.MACHADO.

Mme Onnée demande au CS de se prononcer avant le 15 Mars 2019 pour l'embauche du nouveau gardien de nuit.

2. Aménagement du local de poubelles

La fin des travaux d'aménagement du local de poubelles est prévue pour la fin de cette semaine 15 Février. Plusieurs actions sont à prévoir pour le réaménagement de cet espace :

- Localisation des containers : il a été décidé de laisser sur la place actuelle les containers de couleur verte ainsi que les containers à verre. Les autres containers seront déplacés dans le nouveau local à tri sélectif.
- Signalisation : M.CHAMBERT nous informe que la mairie pourrait nous fournir les affiches pour les différents containers. Il reste l'affichage sur la porte du local à tri sélectif.

Une action est prévue avec MM Chambert et Debedout pour la rédaction du texte et la réalisation de l'affiche.

- Information pour les résidents : il est nécessaire d'informer les résidents de cet aménagement, une grande affiche sera apposée sur la porte.

Le CS demande à Mme ONNEE de prélever directement le montant de ces travaux 22 000 € sur le « Fond des travaux » de la copropriété.

3. Ouverture d'un nouveau local à vélo

Pour rappel, ce nouveau local servira à entreposer les vélos qui ne sont pas utilisés fréquemment et permettra, ainsi, de libérer plus d'espace au local actuel.

Pour faciliter l'accès à ces locaux, le CS a décidé l'utilisation d'une seule clé. Le local se situant au 2ème sous-sol, cela nécessite pour accéder à cet étage 50 clés et 50 autres pour l'ascenseur.

MM Chambert et Reynal ont déjà procédé à l'installation de 4 racks à vélo dans ce nouveau local.

Pour informer les résidents, il faut faire une affiche pour que les propriétaires de vélos non utilisés puissent les déménager au second local.

4. AG des copropriétaires

La date de l'assemblée générale des copropriétaires est fixée au Jeudi 23 Mai 2019 à 18 heures dans la salle de la paroisse Saint Hippolyte.

Pour préparer le bilan des dépenses de la tour, le CS se basera notamment sur le site d'IMMO-DE-France pour recueillir toutes les informations nécessaires.

5. Questions diverses

- **Fête des voisins** : la date est fixée par le CS au Mercredi 29 Mai
- **Remplacement des stores dans la salle de réunion** : comme cela était prévu, les fenêtres de cette salle vont bientôt être remplacées et, par conséquent, il serait opportun de remplacer les stores actuels.

Plusieurs propositions ont été émises par le CS ; finalement, nous demanderons un avis à l'entreprise « MENUISERIE de France » pour trouver la solution la plus adéquate aux nouvelles fenêtres.
- **Mur à carreler** : plusieurs membres du CS demandent la possibilité de carreler le mur en face de la porte à vélo pour que ce mur reste propre. Le CS va profiter de la présence de l'entreprise MACHADO pour lui demander un devis de pose de carrelage.
-
- **Diminution de la consommation d'électricité des parties communes** : M Chambert nous fait part du constat de la diminution de la consommation électrique ainsi que celle du tarif par rapport à l'année 2017 grâce essentiellement à l'installation des ampoules LED et le changement du fournisseur électrique.
- **Contrat SECMA**

Le contrat de la société SECMA arrivera à échéance le 16/01/2020.

Devant l'insatisfaction de ses services et le manque de réactivité de sa part, le CS demande à Mme Onnée de consulter d'autres sociétés pouvant s'occuper des VMC et du chauffage pour mettre SECMA en concurrence.

La prochaine réunion aura lieu le 12 Mars à 18h30.

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu sur le site de la tour : tour-athenes.info